

Décision

Générale

colonial

Décision n° 661/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Djama Moussa Aïnan..

n° 661/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 avril 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Diama Moussa Aïnan l'autorisation préalable de construire une villa de plein-pied de deux logements sumelés, à Ambouli, sur le titre foncier n° 981. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.